

ça la lampe et sans prendre de précautions cette fois, il remit le trousseau de clés sous le traversin.

De nouveau le vent hurla sinistrement, les volets trépiderent, la maison tout entière gémit, comme irrémissiblement atteinte.

Ménard, très impressionné, quitta la chambre, se retrouva face à face avec la vieille Marton.

La brave femme parut aussitôt frappée de l'expression étrange de sa physionomie.

— C'est-y que not'maître est mort? demanda-t-elle, tremblante de peur.

— Non, non, ma bonne Marton, mon pauvre cousin dort, répartit le médecin d'un accent hypocritement apitoyé.

— Eh bien, dans ce cas, avez-vous vu ce que vous vouliez voir?

— Oui, voici le testament, nous allons l'examiner ensemble.

Puis, tout à fait remis de ses émotions récentes, Ménard décacheta l'enveloppe.

— Ecoutez-moi bien, fit-il ensuite.

Lentement, scandant les mots à dessein, il lut ceci.

“Je soussigné, François Thommeré, âgé de soixante-seize ans, sain de corps et d'esprit, n'ayant point d'héritiers directs, déclare, par le présent, instituer légataire universel de tous mes biens, Monsieur Jean-Louis Lourties, mon cousin, qui fut toujours un bon parent et un brave homme.

“Fait en double ce 18 mai 1902, en ma maison de Vierville-sur-Mer (Calvados).
François THOMMERE.”

— Louis Lourties... le rebouteux! s'exclama le docteur Ménard, impuissant à contenir sa colère et sa déception.

Lui, lui, un personnage pareil... un sorcier... un escroc!

Ainsi, je suis déshérité, ma fille n'aura rien... rien du tout!...

Ce n'est pas possible..., ça ne sera pas, non, non, je ne veux pas de ça.

Et regardant la vieille servante stupéfaite, droit dans les yeux, il reprit, la voix âpre:

— Vous voyez, Marton, vous êtes volée... volée... comme moi. Et ceci au profit d'un individu invouable... d'un misérable qui trompe les gens par des sortilèges... qui essaie de me prendre mes clients... de me réduire à la misère!...

— C'est ben vrai qu'on l'appelle le Sorcier, ce mossieur Lourties. Mais pourtant, puisque c'est la volonté de not'maître de le faire hériter, j'y pouvons rien.

— Eh bien, moi, je m'insurge contre cette volonté. Au nom de la justice, de la morale. Et d'ailleurs, pour vous aussi, Marton, au nom de la reconnaissance. Songez que sans ce ridicule papier, j'hériterais de moitié avec mon indigne cousin Lourties. Oui, de la moitié de la fortune du vieux Thommeré.

— P't'être ben.

— Or, il s'agit de deux ou trois cent mille francs au moins.

— C'est ben possible, mossieu le docteur.

— Alors, je le répète, si ce mauvais bout de papier n'existait pas, j'aurais droit à une part de ces richesses. Et là-dessus, ma bonne Marton, je vous donnerais volontiers vingt mille francs pour vous faire des rentes.

— Vingt mille francs!... C'est-y Dieu possible?

La vieille servante écarquilla les yeux, éblouie.

— Je vous les promets formellement. Et encore la maison où nous sommes en ce moment.

— Avec tout ce qu'il y a dedans?